



# Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco- tunisiens

**Décembre 2006**

## **SOMMAIRE**

- La carte

**Introduction générale** p4

- 1- Les relations bilatérales p4
- 2- La coopération décentralisée franco-tunisienne p5
- 3- L'organisation territoriale tunisienne p5
- 4- La Carte p8

**Conseils régionaux** p9

- Fiche 1 : Conseil régional Languedoc-Roussillon p10
- Fiche 2 : Conseil régional Limousin/ Gouvernorat de Nabeul p11
- Fiche 3 : Conseil régional Lorraine/ Gouvernorat de Gabès p12
- Fiche 4 : Collectivité territoriale de Corse/ Gouvernorat de Médenine p13
- Fiche 5 : Conseil régional P.A.C.A/ Gouvernorat de Tunis p14
- Fiche 6 : Conseil régional Rhône-Alpes/ Gouvernorat de Monastir p15

**Conseils généraux** p16

- Fiche 7 : Conseil général des Bouches-du-Rhône/ Gouvernorat de Tunis p17
- Fiche 8 : Conseil général des Côtes d'Armor/ Gouvernorat de Gabès p18
- Fiche 9 : Conseil général de l'Hérault/ Gouvernorat de Médenine p19
- Fiche 10 : Conseil général de Loire-Atlantique/ Gouvernorat de Mahdia p20
- Fiche 11 : Conseil général de l'Oise/ Gouvernorat de Tozeur p21

**Municipalités** p22

- Fiche 12 : Aix-en-Provence/ Carthage p23
- Fiche 13 : Bédarieux/ Médenine p24
- Fiche 14 : Boulogne-Billancourt/ Sousse p25
- Fiche 15 : Bourg-en-Bresse/ El Kef p26
- Fiche 16 : Clermont-Ferrand/ Bizerte p27
- Fiche 17 : Fréjus/ Tabarka p28
- Fiche 18 : Grasse/ Ariana p29
- Fiche 19 : Grenoble/ Sfax p30
- Fiche 20 : Luxeuil-les-Bains/ Hammam Lif p31
- Fiche 21 : Marseille/ Tunis p32
- Fiche 22 : Montélimar/ Nabeul p33
- Fiche 23 : Nevers/ Hammamet p34
- Fiche 24 : Paris/ Tunis p35
- Fiche 25 : Romans-sur-Isère/ El Jem p36
- Fiche 26 : Reuil-Malmaison/ Le Bardot p 37
- Fiche 27 : Saint-Etienne/ Ben Arous p38
- Fiche 28 : Seyne-sur-Mer/ El Mida p39
- Fiche 29 : Toulouse/ Tunis p40
- Fiche 30 : Touquet-Paris-Plage/ Sidi-Bou-Saïd p41
- Fiche 31 : Vienne/ El Jem p42



## Introduction générale

### -1- Les relations bilatérales

Ces dernières années ont été marquées par une volonté commune de donner à la relation politique bilatérale une nouvelle impulsion.

Deux accords redéfinissant le cadre de la coopération ont été signés lors de la visite d'Etat du Président Ben Ali en octobre 2001 :

- **un Accord-cadre du partenariat pour la période 1998-2000**, dont l'objectif était d'appuyer la Tunisie dans ses programmes de modernisation et de réforme de son économie, en complément de l'aide attribuée par biais du programme européen MEDA.

Cet accord prévoyait, pour l'amélioration de l'environnement économique de la Tunisie, l'aménagement des zones industrielles, l'appui à la modernisation et au développement des entreprises et la mise en place d'un mécanisme de garantie des investissements contre le risque commercial. Figuraient également dans ce dispositif : la poursuite des interventions de l'AFD dans les domaines du développement rural et urbain, le développement de la coopération administrative, le financement d'opérations d'audit et d'assistance technique.

- **Un accord de protection et d'encouragement réciproques des investissements** visait à conforter les industriels français et à encourager les partenariats industriels franco-tunisiens.

Les visites du Ministre des Affaires étrangères (1<sup>er</sup> octobre 2001), du Ministre délégué en charge de la coopération et de la francophonie (31 mai –1<sup>er</sup> juin 2001), de la Ministre de la Jeunesse et des Sports (31 août-4 septembre) et du Ministre de l'Intérieur (39 octobre) ont permis d'aborder les relations avec les autorités tunisiennes de manière constructive, tout en abordant les sujets tels que les droits de l'Homme, le contentieux immobilier, le délicat dossier des enfants de couples mixtes séparés et la nécessaire modernisation de la coopération bilatérale.

Sur le plan économique, la France est le premier partenaire de la Tunisie : premier client (27% des exportations tunisiennes), la France est également le premier fournisseur de la Tunisie (28% des importations tunisiennes). La France est le premier investisseur étranger en Tunisie.

Malgré une baisse relative, les crédits affectés à la coopération culturelle, scientifique et technique restent considérables (80,485 MF en 2001) et font de la Tunisie le premier bénéficiaire au monde par habitant. A cette enveloppe, il convient d'ajouter les crédits consacrés à l'audiovisuel, à l'action artistique, à la recherche, aux actions des collectivités locales.

Enfin, a été ouvert un montant de 23 MF d'autorisations de paiement au titre du Fonds de Solidarité Prioritaire. Cette coopération se déploie principalement dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche qui absorbent 72,6% des crédits.

Plusieurs réalisations dans le cadre de cette coopération peuvent être mentionnées : Planétarium de la cité des sciences, salles du Musée de Carthage consacrées à 100 ans de fouilles françaises.

En septembre 1999, l'Ecole internationale de Tunis a ouvert ses portes. Cet établissement suit les programmes et prépare aux examens français. Elle est destinée aux enfants tunisiens ayant effectué une partie de leur cursus scolaire en dehors du système éducatif tunisien (notamment enfants d'émigrés revenant au pays).

En novembre 2002, le Ministre des Affaires étrangères tunisien, Mr Habib Ben Yahia a rencontré son homologue français, Mr Dominique de Villepin à Tunis et ont procédé à la signature de trois conventions de coopération.

D'un montant de 7,4 millions d'euros, ces trois conventions concernent les domaines de la recherche scientifique (aquaculture), de la culture (valorisation du site archéologique de Dougga) et de l'éducation (amélioration de l'enseignement français).

## *-2- La coopération décentralisée franco-tunisienne*

Les relations nouées entre les collectivités françaises et les collectivités tunisiennes ont souvent été formalisées par des protocoles ou des accords de jumelage.

Il a fallu attendre la promulgation en France des lois de 1982 sur la décentralisation et les réformes qui ont suivi pour que les collectivités locales françaises puissent signer les premiers accords de coopération.

En Tunisie, c'est la loi organique de février 1989 relative aux Conseils Régionaux qui précise que, parmi leurs attributions, ces Conseils « ont la possibilité d'établir des relations de coopération avec des organismes étrangers similaires, après approbation du ministère de l'Intérieur... ». Par ailleurs est prévue la constitution au sein des Conseils municipaux et régionaux d'une commission « coopération et relations extérieures ».

Grâce à cette législation, certains jumelages se sont transformés en accord de coopération et de nouvelles collectivités se sont lancées dans la coopération décentralisée. Il est à noter qu'avec la mise en place de la Communauté européenne en 1990 et de la « Politique Méditerranéenne Rénovée » (P.M.R), des collectivités tunisiennes et françaises se sont trouvées associées au sein de programmes européens tels que MED-URBS et MED Migration.

Actuellement, une vingtaine de collectivités tunisiennes entretiennent des relations de coopération avec 27 collectivités françaises (pacte de jumelage, accords ou protocoles de coopération).

## *-3- L'organisation territoriale tunisienne*

### **Processus de création :**

Structuré après l'indépendance en 1956, en Gouvernorats (décret de 1956) et en communes (décret de 1957), l'organisation du territoire est longtemps restée fortement centralisée.

Un transfert des pouvoirs au bénéfice de l'échelon local et régional a été progressivement engagé à partir des années 1980, renforçant principalement l'administration déconcentrée, et initiant le processus de décentralisation :

- en 1975 : la loi est révisée par la loi organique de 1995 sur les communes ;
- en 1989 : la loi organique sur les gouvernorats, les érigeant à la fois au rang de circonscription territoriale administrative de l'Etat et de collectivité publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

### **Découpage territorial :**

Le nombre de communes s'est accru régulièrement depuis les années 1980. Environ 60% de la population tunisienne sont administrés dans un cadre communal.

En l'absence de cadre communal, les territoires relèvent de conseils ruraux : institués par la loi de 1989, ils ont un rôle consultatif dans la promotion de projets de développement des territoires non communalisés.

### **Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales :**

- *les gouvernorats régionaux :*

L'échelon régional est à la fois autorité déconcentrée et décentralisée. Le champ d'intervention décentralisé des gouvernorats régionaux est circonscrit à certains domaines et aux zones non communalisées, administré par 165 conseils ruraux exerçant leurs prérogatives au travers des conseils régionaux (représentation, budget).

Le gouvernorat régional est doté de deux organes :

- le gouverneur : agent principal de l'administration régionale autour duquel s'articulent les pouvoirs déconcentrés et décentralisés du gouvernorat, et le conseil de région, autorité locale décentralisée.
- Le gouverneur : nommé par le Président de la République, relève de la tutelle du ministère de l'intérieur. Il est à la fois le représentant de l'Etat dans le gouvernorat et le président du conseil de région.

Le gouverneur est agent de l'Etat, il est à ce titre « le dépositaire de l'autorité de l'Etat et le représentant du gouvernement dans son gouvernorat » et coordonne les services déconcentrés. Ses attributions ont été renforcées à l'occasion de la loi organique de 1989 : le gouverneur exerce désormais la tutelle sur les collectivités locales et ses pouvoirs sur les services déconcentrés ont été étendus.

Présidant le conseil de région, il en est également l'organe exécutif.

Les membres du conseil de région sont des représentants locaux : députés du gouvernorat, présidents des conseils municipaux et des conseils ruraux.

Le conseil de région a compétence sur toute question relative aux domaines économiques, sociaux et culturels sur l'ensemble de son territoire.

Il intervient en outre sur les zones rurales non communalisées. Ses décisions sont soumises à la tutelle du ministère de l'Intérieur.

- *Les communes :*

Sur échelon totalement décentralisé, la commune est gérée par le conseil municipal, élu au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Le maire préside à la fois l'assemblée délibérante et l'organe exécutif.

Il est élu au sein du conseil municipal, à l'exception du maire de Tunis nommé par un décret parmi les membres du conseil.

Le conseil municipal fixe le programme d'équipement de la collectivité, dans la limite des ressources communales. Il est préalablement consulté sur tout projet devant être réalisé par l'Etat ou toute autre collectivité publique sur son territoire.

Les communes sont soumises à une double tutelle, administrative et financière.

La tutelle administrative exercée par l'Etat s'est assouplie au cours de la décennie : la majeure partie du contrôle à priori des délibérations communales a été transférée aux gouvernorats, renforçant ainsi la proximité du contrôle sur les décisions locales.

La décision de créer une commune est prise par décret, sur proposition du ministère de l'Intérieur après avis des ministres des finances et de l'équipement.

Les communes peuvent s'associer dans le cadre de structures intercommunales ; le seul exemple est le district de Tunis créé en 1972, devenu Agence Urbaine du Grand Tunis en 1995.

### **Répartition des compétences**

Le champ d'intervention des communes est assez large. Certaines compétences échappent aux communes (éducation, santé) ou sont partagées avec les régions.

Le conseil de région est doté de compétences territorialisées :

- sur l'ensemble du territoire régional : aménagement du réseau routier, développement économique, éducation (construction des établissements d'enseignement), culture (maison de la culture,...).
- Dans les zones rurales non communalisées : infrastructures et équipements.

### **Structure des Budgets des collectivités locales**

- les recettes communales

*La fiscalité locale* : représente 30% des recettes communales et s'appuie sur 4 taxes : taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel ; taxe hôtelière, taxe sur les terrains, taxe sur les immeubles bâtis.

Une réforme de la fiscalité locale en 1997 (substitution d'une taxe sur les propriétés bâties à une taxe locative, augmentation du plafond de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, augmentation du taux de prélèvement de la taxe hôtelière) a permis d'accroître quelque peu les ressources fiscales des communes.

Les principaux autres produits financiers locaux sont des taxes sur les marchés et sur l'électricité.

*Les transferts* : Leur part dans les budgets locaux tend à diminuer au fil des ans, ils représentent 30% des recettes communales. Les communes perçoivent deux types de transferts, les dotations de fonctionnement qui proviennent du Fonds commun des collectivités locales (FCCL), et les dotations d'investissement issues du FCCL et de différents ministères et versées par la CPSCL (Caisse de Prêt et de soutien aux Collectivités Locales, institution financière spécialisée publique) ;

Les trois quarts du FCCL sont destinés au financement des communes, les versements étant majorés dans le cas de Tunis et des villes sièges de gouvernorat, ils sont répartis sur une base forfaitaire, selon des critères essentiellement démographiques et fiscaux.

- Les recettes régionales

Les régions n'ont presque pas de recettes propres. Celles-ci sont les mêmes que celles des communes pour les parties de territoire situées en dehors des territoires communaux ; il n'y a pas de fiscalité spécialisée. Le budget des gouvernorats régionaux se décompose en deux parties : le budget propre de la région (financement sur le fonds de développement régional et les ressources propres) et le budget déconcentré de l'Etat (financements ministériels ou crédits délégués).

## CONSEILS RÉGIONAUX

## **FICHE 1**

**Collectivité française : Conseil Régional Languedoc-Roussillon**

**Collectivité tunisienne :**

### **Convention :**

Une convention a été signée en juin 1984.

### **Actions mises en œuvre :**

Organisation de missions collectives de prospection avec des entreprises régionales et/ou participation à des salons professionnels tunisiens.

### **Projets :**

Aucun.

## **FICHE 2**

**Collectivité française : Conseil Régional du Limousin**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Nabeul***

### **Convention :**

Un accord de jumelage a été signé en 1998.

### **Actions mises en œuvre :**

Les relations institutionnelles entre les deux régions sont limitées.

Les seuls échanges aujourd'hui sont des échanges économiques, notamment dans les domaines de l'eau et des céramiques : participation à des salons, conventions d'affaires pilotées par la Chambre d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne qui a passé un accord avec le CCI du Cap-Bon.

L'Agence Régionale de Développement du Conseil Régional du Limousin s'implique périodiquement en fonction des opportunités qui se présentent.

### **Projets :**

Aucun.

## **FICHE 3**

**Collectivité française : *Conseil Régional Lorraine***

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Gabès***

### **Convention :**

Actuellement, la Région Lorraine n'entretient pas de relations institutionnalisées, basées sur un accord de coopération, avec une région tunisienne. En 1999, des contacts ont cependant été établis avec le Gouvernorat de Gabès, avec lequel la possibilité de conclure un accord de partenariat a été étudiée. L'accord n'a néanmoins pas été formalisé, en raison notamment d'un accord pré-existant entre la région de Gabès et une collectivité locale française.

Les relations de coopération entre les deux régions se traduisent par l'accueil ponctuel de délégations, comme en témoigne l'accueil d'une délégation du Gouvernorat de Gabès, le 29 mai 2001, qui avait pour objet de faire le point sur les projets en cours avec les principaux opérateurs lorrains.

### **Actions mises en œuvre :**

Le NANCIE est le principal opérateur lorrain dans la région de Gabès et il a obtenu depuis 1999, le soutien du Conseil régional de Lorraine pour la réalisation de différents projets environnementaux.

Assistance technique du NANCIE qui porte sur : l'élaboration d'un schéma directeur de la gestion des déchets solides sur l'agglomération de Gabès ; étude de faisabilité pour l'installation d'un laboratoire d'analyse des eaux ; élaboration d'un programme de formation en eau et environnement.

### **Projets :**

Caractérisation des déchets solides afin de définir le choix de la filière de traitement et les procédés de valorisation des déchets.

Élaboration d'un nouveau schéma directeur qui doit déterminer les recommandations concernant : la définition du mode de collecte adapté ; l'organisation des services, la validation du site de la nouvelle décharge intercommunale ; réalisation d'un manuel d'exploitation de la décharge.

### **Projets soutenus par la région en dehors du Gouvernorat de Gabès :**

Un programme d'assistance technique pour le développement de l'entrepreneuriat féminin à Tunis, porté par l'association CODIFOR (1999).

Un projet de transfert de compétence auprès de professionnels de Tunis dans le domaine de la maintenance de matériel médical. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme conduit par l'entreprise d'insertion Traits d'Union de Rosnes en partenariat avec Handicap international.

## **FICHE 4**

**Collectivité française : Collectivité Territoriale de Corse**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Médenine***

### **Convention :**

Signature d'une convention de coopération : le 13 janvier 2003

### **Actions réalisées :**

Janvier 2003 : visite de la délégation du Conseil régional de Médenine en Corse

Pour la période 2002-2006 : Mise en place d'un programme de coopération portant sur la promotion de l'agriculture et de l'environnement ; le développement économique ; la formation et la culture.

### **Projets :**

- Agriculture et environnement : encourager le développement de la poly-activité et la lutte contre la sécheresse.
- Développement économique : actions de transferts de savoir-faire et/ou de technologies dans les secteurs du tourisme, développement rural et l'agro-alimentaire. Organiser une coopération entre PME notamment du secteur artisanal.
- Culture et Formation : développer les échanges scolaires et universitaires ; dispenser des programmes de formation initiale ou professionnelle.
- Assistance technique : faciliter le suivi et l'évaluation du programme de coopération et organiser des échanges d'expériences entre les administrations régionales.

## **FICHE 5**

**Collectivité française : Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Tunis***

### **Convention :**

Une convention a été signée en juillet 2002.

### **Actions mises en œuvre :**

Des actions marginales ont été menées et n'impliquent pas véritablement le gouvernorat de Tunis.

### **Projets :**

## FICHE 6

Collectivité française : Conseil Régional Rhône-Alpes

Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Monastir*

Convention :

Actions mises en œuvre :

Projets :

## CONSEILS GÉNÉRAUX

## **FICHE 7**

**Collectivité française : Conseil Général Bouches du Rhône**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Tunis***

### **Convention :**

Une convention de coopération a été signée le 31 octobre 1989.

### **Actions mises en œuvre :**

### **Projets :**

## FICHE 8

**Collectivité française : Conseil Général Côtes d'Armor**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Gabès***

### **Convention :**

*Juin 1989* : accord cadre avec le Gouvernorat de Gabès

*Mai 1998* : une convention de coopération éducative est signée entre l'Inspection académique des Côtes d'Armor, la Direction Régionale de l'Enseignement de Gabès et le Conseil général des Côtes d'Armor.

*Mars 1998* : une convention de coopération hospitalière est signée entre les centres hospitaliers de St-Brieuc et de Gabès.

### **Actions mises en œuvre :**

#### *-Éducation :*

De nombreux échanges ont été menés : échanges scolaires (avec l'Inspection Académique 22) ; des échanges pédagogiques entre l'IUFM de Saint-Brieuc et un établissement de formation des maîtres et professeurs tunisiens (CREFOC) ; et des échanges entre établissements universitaires.

#### *-Sport/Jeunesse :*

Il existe un jumelage entre les clubs de judo de Quentin et de Gabès.

#### *-Santé/Social :*

Coopération entre les centres hospitaliers : signature d'une convention de coopération hospitalière en mars 1998.

Echanges d'éducateurs spécialisés et de jeunes enfants, appui pédagogique et fourniture de matériel.

#### *-Agriculture et Economie :*

Développement de la filière laitière dans le Gouvernorat, appuyé par la DAE du Conseil général et d'un groupe d'éleveurs et de techniciens retraités des Côtes d'Armor : une coopération est engagée entre des établissements d'enseignement agricole des Côtes d'Armor et le CFRA de Mareth.

### **Projets :**

Projet de création d'une pouponnière à Gabès.

Pour l'année 2000-2003 : projet de création conjointe d'une exposition sur la vie de l'Oasis.

## FICHE 9

Collectivité française : Conseil Général de l'Hérault

Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Médenine*

Convention :

Actions mises en œuvre :

Projets :

## FICHE 10

**Collectivité française : Conseil Général de Loire Atlantique**

**Collectivité tunisienne : *Gouvernorat de Mahdia***

### **Convention :**

- Initiées en 1989/1990, les actions de coopération décentralisées ont été officialisées par une convention de coopération signée en 1992 précisant leur champ d'intervention.
- Une convention de partenariats avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique a été signée en Mars 2001.
- En juin 2001, une convention pour le projet de maison laboratoire à Mahdia a également été signée.

### **Partenaires :**

- **A Mahdia** : Gouvernorat de Mahdia, la Direction régionale du Patrimoine, le Centre de formation des Pêches de Mahdia, Centre de formation agricole de Souassi, Association de sauvegarde de la Médina de Mahdia, Chambre d'agriculture du Centre à Mahdia et la Chambre d'agriculture et Union des coopératives agricoles de Mahdia.
- **En France** : Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, Ecole d'Architecture de Nantes, UNESCO, C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

### **Actions mises en œuvre :**

Le programme de coopération se compose de plusieurs volets :

- Volet économique :

Développer les échanges entre PME de Loire-Atlantique et tunisiennes, par l'organisation de missions d'entreprises ou la participation à des salons professionnels ciblés.

- Volet institutionnel :

Des cadres du Gouvernorat de Mahdia bénéficient chaque année d'une formation au Conseil général et des visites officielles sont organisées.

- Volets Agriculture et Pêche :

Les actions ont notamment porté sur les domaines suivant : l'amélioration de la qualité du lait, l'aide à la culture biologique, le don d'un bateau à l'Ecole de Pêches de Mahdia, la formation de marins - pêcheurs tunisiens en Loire-Atlantique.

- Volet Culture :

Pour l'année 2000 : mise en place d'un programme de restauration pluriannuel d'une maison de la Médina (maison laboratoire).

Une démarche de valorisation du patrimoine de la Médina à été initiée auprès des scolaires avec le C.A.U.E.

## **FICHE 11**

**Collectivité française : Conseil général de l'Oise**

**Collectivité tunisienne : Gouvernorat de Tozeur**

### **Convention :**

Depuis novembre 2001, le Département de l'Oise est jumelé avec le Gouvernorat de Tozeur.

La signature dans l'Oise de l'accord de coopération avec le Gouvernorat de Tozeur devait avoir lieu au mois d'octobre 2003. L'opération est désormais programmée pour le mois de juin 2004.

### **Actions réalisées :**

Du 16 au 20 avril 2003 : déplacement à Tozeur d'une délégation française. Visite des ateliers de briquetiers

### **Projets :**

Avril 2004 : accueil de 2 jeunes briquetiers – potiers de Tozeur dans pour un stage pratique sur l'émaillage de 4 semaines dans le Beauvaisis.

Participation de francophones tunisiens au « Printemps des poètes 2004 » et au concours organisé par l'association « Les Adex ».

Accueil de deux céramistes tunisiens dans l'Oise pour une formation de 3 semaines aux techniques de la céramique. Ils devront être encadrés par les potiers de l'association des « Potiers du Pays de Bray ».

Exposition des potiers-céramistes du Département de l'Oise à Tozeur.

## MUNICIPALITÉS

## **FICHE 12**

**Collectivité française :** *Aix-en-Provence*

**Collectivité tunisienne :** *Carthage*

### **Convention :**

Une convention a été signée en 1992.

### **Actions mises en œuvre :**

Les actions concernent l'enseignement : échanges scolaires.

Dans le domaine de la culture : exposition de livres tunisiens.

### **Projets :**

## **FICHE 13**

**Collectivité française : *Bédarieux***

**Collectivité tunisienne : *Médenine***

### **Convention :**

Le 20 avril 1996 : Une convention de jumelage entre la ville de Bédarieux et la ville de Médenine a été signée.

En 2000 : Création d'une association loi 1901 pour animer, développer et promouvoir ce jumelage.

### **Actions mises en œuvre (2003) :**

Création d'un cours de langue Arabe littéraire : enseigné par un étudiant en C.A.P.E.S de langue Arabe.

Accueil d'un groupe d'employés municipaux de Médenine.

Accueil d'un groupe d'élèves de terminale de Médenine : étude de l'apiculture et de la vie dans les Cévennes méridionales.

Voyage à Médenine d'un groupe de responsables associatifs afin de prendre des contacts et en vue d'échanges de savoir et d'amitié.

Depuis 2000, le Comité de jumelage aide un étudiant Tunisien dans ses démarches pour suivre le cursus de musicothérapie à l'université de Montpellier et a permis à une jeune tunisienne de suivre des études au lycée de Bédarieux et d'obtenir le baccalauréat en 2003.

### **Projets (2004):**

Pas de projet précis compte tenu des difficultés pour les Tunisiens d'obtenir des visas pour venir en France, ce qui ralentit tous les efforts d'échanges en particulier au niveau scolaire qui est la base des actions menées par le Comité de Jumelage.

## **FICHE 14**

**Collectivité française : *Boulogne-Billancourt***

**Collectivité tunisienne : *Sousse***

### **Convention :**

La ville de Boulogne-Billancourt est jumelée avec la ville de Sousse depuis 1977.

Le traité de jumelage a été signé en vue de promouvoir des échanges d'ordre culturel, touristique, social et économique.

Un protocole a été signé en 1998 entre le Conservatoire régional de la ville de Sousse et le Conservatoire national de la région de Boulogne-Billancourt visant à l'établissement d'échanges culturels et pédagogiques.

Une Déclaration Commune de Coopération a été établie en 2002 entre les deux villes.

Une Convention de Coopération a été signée en septembre 2003.

### **Actions mises en œuvre :**

Cette coopération a été concrétisée au cours des dernières années par différents échanges et actions de coopération dans les secteurs culturel, sportif et éducatif.

- En juin 2003 : don d'environ 180 ouvrages en langue française à la municipalité de Sousse.
- Du 6 au 13 septembre 2003 : organisation de l'opération « Grandeur Nature » à Boulogne-Billancourt avec une décoration et des animations aux couleurs tunisiennes, deux expositions (l'une sur l'histoire de Sousse et de ses relations avec la ville de Boulogne-Billancourt ; la seconde présentait les us et coutumes tunisiens à travers des documents écrits et vidéo, des photographies, des objets et des décors d'intérieur).

### **Projets :**

- Des échanges de jeunes.
- Accueil d'un stagiaire tunisien au sein de la Direction de Communication de la municipalité de Boulogne-Billancourt.
- Réhabilitation de la Médina de Sousse.

## **FICHE 15**

**Collectivité française : *Bourg-en-Bresse***

**Collectivité tunisienne : *El Kef***

### **Convention :**

Un accord de partenariat a été signé en 2000.

### **Actions mises en œuvre :**

### **Projets :**

## FICHE 16

**Collectivité française :** *Clermont-Ferrand*

**Collectivité tunisienne :** *Bizerte*

### **Convention :**

1998 : la ville de Clermont-Ferrand a mis en place un projet d'échange d'expérience et de savoir-faire sur la requalification de centres urbains anciens avec la ville de Bizerte.

### **Actions mises en œuvre :**

Octobre 1998/Décembre 2000 : rencontres techniques à Bizerte , analyse sur les sites des contextes urbains des centres anciens par les experts clermontois.

Juin 2000 : études préalables (analyse urbaine, sociale et économique sur la Médina de Bizerte).

Janvier 2002/Décembre 2003 : la ville de Bizerte a demandé à la ville de Clermont-Ferrand de mettre en place un nouveau partenariat technique pour la mise au point de stratégie et de méthodologie du Projet du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Médina de Bizerte (PSMV).

### **Projets :**

Des fiches d'analyse du bâti et des enquêtes socio-économique de la Kasba, site test de la Médina de Bizerte, doivent être réalisées par deux étudiantes de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand en collaboration avec six étudiants de l'Ecole d'Architecture de Sidi-Bou-Saïd.

## **FICHE 17**

**Collectivité française :** *Fréjus*

**Collectivité tunisienne :** *Tabarka*

### **Convention :**

Une Charte de jumelage a été signée en 1997

### **Actions mises en œuvre :**

- Echanges de courriers entre les écoles.
- Mise en contact des associations locales (associations de chasseurs, de pêcheurs)
- Envoi d'un ordinateur et d'un modem dans une école.
- Voyages d'élus.

### **Projets :**

## **FICHE 18**

**Collectivité française :** *Grasse*

**Collectivité tunisienne :** *Ariana*

### **Convention :**

Les Chartes d'Amitié ont été respectivement signées à l'Ariana en décembre 1999 et à Grasse en décembre 2002.

### **Actions mises en œuvre :**

- Echange administratif :

Mai 2003 : deux cadres du service Espaces Verts de la ville de Grasse se sont rendus à l'Ariana

Novembre 2003 : Venue de trois cadres du service Espaces Verts de la ville de l'Ariana à Grasse.

- Théâtre scolaire :

Mai 2003 : participation à la 14<sup>ème</sup> édition du Festival de Théâtre Scolaire « Didascalies » de la troupe de théâtre du Lycée Menzah VI au théâtre de Grasse.

### **Projets :**

Pour 2004 : participation de la ville de Grasse à la Fête de la Rose à l'Ariana.

Du 11 au 17 décembre 2003 : participation de la ville de l'Ariana à la troisième édition du Marché de Noël des Villes Jumelles et Amies à Grasse.

## FICHE 19

**Collectivité française : *Grenoble***

**Collectivité tunisienne : *Sfax***

### **Convention :**

1968 : naissance des relations d'amitié entre les villes de Grenoble et de Sfax. Aucun texte formel n'a été signé.

Novembre 1998 : signature d'un protocole de jumelage à Sfax.

Juin 1999 : signature en retour d'un protocole de jumelage à Grenoble.

### **Actions mises en œuvre :**

De nombreuses rencontres entre les élus des deux collectivités ont eu lieu : 1993- accueil à Grenoble d'élus de la ville de Sfax ; 1996- déplacement en Tunisie d'élus de Grenoble pour relancer la coopération entre les deux villes ; 1998- accueil d'une délégation de la ville de Sfax à Grenoble à l'occasion des « Journées Tunisiennes ».

1999 : Création d'un Comité de jumelage Grenoble-Sfax à Grenoble.

Les axes de coopération sont les suivant :

- l'économie et le développement :

Mars 1999 : concrétisation du projet d'urbanisme entre les deux villes, avec le séjour à Grenoble, d'un architecte et d'un technicien de la ville de Sfax.

- Université, recherche et formation

1997 : programme de coopération sur trois ans entre l'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion de Grenoble et la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax.

1999 : voyage d'études d'étudiants de la Faculté de Sfax à Grenoble.

- Jeunesse et échanges scolaires :

2000 : mission du proviseur du lycée technique de Grenoble à Sfax. Projet d'échanges avec la lycée technique de Sfax.

2002 : voyage de jeunes grenoblois à Sfax.

- Santé :

1998 : Aide à l'association « Dialyse sans frontières » pour l'installation d'un centre de dialyse au CHU de Sfax.

- Manifestations culturelles et sportives :

1998 : organisation des « Journées Tunisiennes » par la Ville de Grenoble : expositions, spectacles ; et rencontre de volley-ball entre une équipe de Grenoble et une équipe de Sfax.

1999 : Participation de deux bibliothécaires grenoblois au Salon du Livre de Sfax.

## **FICHE 20**

**Collectivité française :** *Luxeuil les Bains*

**Collectivité tunisienne :** *Hammam Lif*

### **Convention :**

Partenaires : l'Association Sportive de Luxeuil (Club de Football).

### **Actions mises en œuvre :**

Tournoi de Football « la lux'cup », équipes Poussins.

### **Projets :**

Possibilité, non encore défini, d'un déplacement d'une équipe de football à Hammam Lif pour l'année 2005 ou 2006.

## **FICHE 21**

**Collectivité française :** *Marseille*

**Collectivité tunisienne :** *Tunis*

### **Convention :**

Un Protocole d'accord a été le 5 juin 1989, réactualisé à Marseille le 12 juin 1991.

Domaines d'intervention : culture, gestion urbaine, économie, action sociale, formation.

### **Actions mises en œuvre :**

*-Culture :*

Organisation de spectacles, d'expositions.

*-Réhabilitation urbaine :*

Réhabilitation des quartiers anciens, en particulier la Médina.

### **Projets :**

Développer les échanges entre les jeunes et les équipes sportives.

## FICHE 22

Collectivité française : *Montélimar*

Collectivité tunisienne : *Nabeul*

Convention :

Actions mises en œuvre :

Projets :

## **FICHE 23**

**Collectivité française :** *Nevers*

**Collectivité tunisienne :** *Hammamet*

### **Convention :**

Un jumelage existe entre les deux villes depuis 1984.

La coopération entre les deux villes est menée via l'Amicale Nevers-Hammamet.

### **Actions mises en œuvre :**

Déplacements en Tunisie : rencontre avec le Maire de Hammamet, séance de travail avec les Amicalistes Tunisiens et séance commune avec les adjoints municipaux de Hammamet.

Janvier 2003 : Participation du Président et du Vice-Président de l'Association d'Amitié des Villes Jumelées de Hammamet à l'Assemblée Générale de l'Amicale Nevers-Hammamet.

Du 8 au 17 mars 2003 : organisation de la Foire-Exposition, avec des échanges et la promotion des produits tunisiens.

Avril 2003 : déplacement de l'Amical Nevers-Hammamet à Hammamet : contacts entre les deux conseils d'administration, la municipalité d' Hammamet et le lycée Mohamed-Boudhina pour un partenariat d'échanges avec le lycée neversois Raoul-Folleraeu.

Participation en juillet 2003 à « Hammamet en fête ».

Du 5 au 9 septembre 2003 : participation au séminaire international à Hammamet sur « le rôle des organisations de jeunes pour une nouvelle génération de jumelage dans les pays euro-méditerranéens ».

### **Projets :**

2004 : Organisation de manifestations d'amitiés à Nevers à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage de Hammamet et Nevers. Manifestations qui pourront avoir lieu en 2005 à Hammamet.

## FICHE 24

Collectivité française : *Paris*

Collectivité tunisienne : *Tunis*

Convention :

Actions mises en œuvre :

Projets :

## **FICHE 25**

**Collectivité française : *Romans-sur-Isère***

**Collectivité tunisienne : *El Jem***

### **Convention :**

Des accords de coopération ont été signés en 1992, renouvelés en 1994, en juillet 1998 et juillet 2001.

### **Actions mises en œuvre :**

Mise en place de formations aux métiers du cuir.

1994-1995 : ouverture d'une section mécanique générale au Centre de formation professionnelle d'El Jem : atelier équipé par des jeunes de la Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la coopération de Romans.

Formation administrative : deux cycles de formation à la coopération décentralisée avec l'ENA de Tunis.

1994-1997 : mise en place d'un Club qualité avec des entreprises d'El Jem ; session de formation, accompagnement par le conseil sur le thème de la qualité.

Septembre 2000 : réalisation d'une étude urbaine globale de la ville d'El Jem.

2000-2001 : échange de collégiens sur le thème du patrimoine.

1997-2003 : reconstitution d'une maison romaine, la maison d'Africa ; en parallèle implication de jeunes tunisiens, marocains et français sur des chantiers patrimoine liés à la reconstitution de cette maison.

Soutien et assistance au Festival Découverte Tunisie 21.

### **Projets :**

## **FICHE 26**

**Collectivité française : *Reuil-Malmaison***

**Collectivité tunisienne : *Le Bardot***

### **Convention :**

Depuis 1996, il existe des contacts entre les deux collectivités, mais aucun accord n'a été jusqu'à présent signé.

### **Actions mises en œuvre :**

Les relations entre les deux collectivités se résument à quelques actions ponctuelles.

### **Projets :**

## **FICHE 27**

**Collectivité française : *Saint-Etienne***

**Collectivité tunisienne : *Ben Arous***

### **Convention :**

Une convention de jumelage a été signée le 26 janvier 1994 à la mairie de Ben Arous.

### **Actions mises en œuvre :**

La ville de St-Etienne a accueilli en stage des ingénieurs municipaux de la ville de Ben Arous.

Des échanges d'enfants âgés de 10 à 15 ans ont été organisés.

Des jumelages entre les écoles de Ben Arous et de St-Etienne via Internet, dans le cadre de la francophonie, sont en cours de réalisation.

Réhabilitation du cimetière chrétien de Ben Arous avec le concours de la municipalité tunisienne et du consulat de France.

### **Projets :**

Des bourses pourront être attribuées aux étudiants de Ben Arous voulant étudier dans les grandes écoles ou les universités françaises.

## FICHE 28

Collectivité française : *Seyne-sur-Mer*

Collectivité tunisienne : *El Mida*

Convention :

Actions mises en œuvre :

Projets :

## **FICHE 29**

**Collectivité française : *Toulouse***

**Collectivité tunisienne : *Tunis***

### **Convention :**

Il n'existe aucune convention de coopération entre les deux collectivités.

### **Actions mises en œuvre :**

Des échanges au niveau du service informatique de la ville ont eu lieu en 2001.

Depuis 2001, la coopération est en veille.

### **Projets :**

## **FICHE 30**

**Collectivité française : *Touquet Paris Plage***

**Collectivité tunisienne : *Sidi-Bou-Saïd***

### **Convention :**

Un accord de coopération a été signé en 1984.

### **Actions mises en œuvre :**

En mai 2003, une délégation d'élus de la municipalité du Touquet Paris Plage s'est rendue à Sidi Bou Saïd et a été reçue par le maire de Sidi-Bou-Saïd.

### **Projets :**

Il est prévu, pour l'anniversaire des 20 ans de jumelage entre les deux collectivités, la venue d'une délégation d'élus de Sidi-Bou-Saïd au Touquet Paris Plage.

Aucun programme n'est encore envisagé actuellement.

## FICHE 31

**Collectivité française :** *Vienne*

**Collectivité tunisienne :** *El Jem*

### **Convention :**

Les villes de Vienne et d'El Jem se sont engagées dans une coopération décentralisée portant sur l'intégration du patrimoine en milieu urbain : formations professionnelles liées aux métiers du patrimoine (préservation, restauration et valorisation du patrimoine, restaurations d'objets archéologiques), développement d'activités artisanales, chantiers et animations culturelles.

### **Actions mises en œuvre :**

Depuis 1999, un programme d'échange et de transfert de savoir-faire sur les techniques du moulage d'art et de la mosaïque est réalisé entre les villes de Vienne et El Jem. Cette collaboration a permis de soutenir la création d'un atelier artisanal de moulage, l'Atelier Africa Moulage.

En 2002, plusieurs jeunes de Vienne ont participé à un chantier de coopération qui se déroulait à El Jem avec la collaboration de plusieurs autres villes partenaires. Les jeunes participants ont pu s'initier à la technique de la mosaïque, à la taille de pierre et aux travaux de maçonnerie.

Pour l'année 2003, la ville de Vienne poursuit ses actions de formations professionnelles et ses projets en direction des jeunes (expositions, échanges et chantiers de coopération en France comme en Tunisie)

### **Projets :**

En partenariat avec la ville de Romans sur Isère, une conférence sur le tourisme culturel sera organisée en décembre 2003.

**ANNEXES :**



## **Cités Unies France en bref**

Les collectivités françaises coopèrent aujourd'hui dans 115 pays. Ce phénomène touche toutes les régions, la grande majorité des départements, des intercommunalités et des communes grandes et moyennes. On compte à ce jour près de 6000 liens entre collectivités françaises et collectivités étrangères.

Les champs s'élargissent et se diversifient. Aux côtés de l'aide humanitaire, de l'aide « projets », de l'aide « programme », de nouvelles formes d'action internationale apparaissent, confortées par l'existence de nombreux réseaux de pouvoirs locaux, géographiques ou thématiques. Les collectivités européennes peuvent maintenant s'unir et leurs réseaux passent des conventions avec les Nations Unies ou la Banque Mondiale. Elles peuvent créer des fonds d'intervention pour lutter contre la fracture numérique ou contre le Sida.

La loi Thiollière de 2007, qui conforte et élargit la loi de 1992, fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités et permet une grande liberté d'initiative, y compris dans les cas d'urgence. La loi Oudin/Santini de 2005 permet aux collectivités territoriales de mobiliser des fonds pour des projets « eau et assainissement ».

Depuis plus de 30 ans, Cités Unies France a été de tous les combats et de toutes les avancées en matière de coopération décentralisée. L'association a pu faire évoluer les pratiques et inspirer l'évolution législative. Plus que jamais, elle est à l'écoute de l'évolution de la coopération décentralisée.

Actuellement, Cités Unies France est présidée par Charles Josselin, vice - président du conseil général des Côtes d'Armor et ancien ministre de la coopération et de la francophonie. Il succède à ce poste à Bernard Stasi. Une convention régulièrement renouvelée avec le ministère des affaires étrangères et européennes donne à l'association mission d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités locales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle forme un réseau unique de solidarité entre les collectivités et vers le monde.

### **L'animation et la coordination**

La première activité de Cités Unies France est l'animation des groupes-pays. Réunissant les collectivités françaises travaillant sur un même pays, ces groupes sont présidés par un élu. Au nombre de 27, répartis en 5 pôles continentaux, ils permettent d'impulser, de mutualiser, de « capitaliser » et de mettre en œuvre des actions coordonnées. Ils assurent, de plus, un lien précieux avec les autorités et les institutions des pays, ainsi qu'avec les postes diplomatiques.

Au-delà de cette approche géographique, CUF privilégie de plus en plus des approches transversales sur les thèmes correspondant aux évolutions de la coopération décentralisée. Citons la jeunesse et l'international, les consommations responsables, le tourisme solidaire, les objectifs du millénaire pour le développement, l'appui institutionnel ou la question des migrants dans la coopération décentralisée. Ces réflexions donnent lieu à des colloques et à des publications.

## **Les liens avec les grandes institutions**

Des conventions lient Cités Unies France aux institutions françaises, qu'il s'agisse des ministères des affaires étrangères et européennes, jeunesse et sports, de l'assemblée nationale et sénat, d'organismes comme l'Agence française de Développement, le CNFPT ou la Croix Rouge française. CUF favorise activement le rapprochement avec le monde des ONG et leurs réseaux (Coordination SUD, CRID, ...) et celui des collectivités locales ; des avancées réelles interviennent après une période d'observation mutuelle. L'AMF, l'ADF et l'ARF sont membres de droit du bureau exécutif de CUF. La collaboration avec l'AMGVF est ancienne.

CUF a joué un rôle central dans la fusion des principaux réseaux mondiaux de pouvoirs locaux, FMCU, IULA et Métropolis, fusion qui devait aboutir en mai 2004 à Paris, après 8 ans de négociations, à la création d'une seule organisation mondiale, « Nations Unies des pouvoirs locaux », Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), installée à Barcelone. Tout adhérent de CUF est ipso facto adhérent de CGLU.

Cités Unies France milite pour la création à Bruxelles d'une « plateforme » commune aux associations européennes de collectivités locales menant des coopérations de solidarité et de développement dans le monde.

## **L'information et le conseil**

Cités Unies France organise des « Journées de la coopération décentralisée ». Deux fois par trimestre, un sujet est traité de façon approfondie, en faisant appel à la meilleure expertise. En novembre 2006, un colloque universitaire intitulé : « La coopération décentralisée, change-t-elle de sens ? », co-organisé avec le Centre de recherches internationales de la Sorbonne permettait, pour la première fois, aux chercheurs de s'exprimer sur la coopération décentralisée.

Plusieurs canaux permettent l'information et le conseil : la Lettre mensuelle de la coopération décentralisée, le site web et diverses publications. Une intense activité éditoriale permet la production de « Dossiers pays », documents de référence, disponible pour la majorité des groupes-pays ; de répertoires de coopération, et d'approches sur de sujets plus généraux dans la série « Réflexions ».

L'équipe de CUF est à la disposition de ses adhérents, mais aussi de toutes les collectivités locales, pour répondre aux demandes de conseil. Cette activité peut aller de l'aide à l'identification de partenaires étrangers à l'information sur les pays, en passant par les contacts avec les postes diplomatiques et les pouvoirs publics français ou étrangers. Elle est rendue possible par les nombreux réseaux entretenus en France et à l'étranger.

Le conseil peut également viser à construire ou à reconsidérer une action internationale, à chercher des partenaires et aider à la mise en place de nouveaux partenariats.

# Ouvrages édités par Cités Unies France

(Tarifs applicables à partir de janvier 2009)

## Ouvrages de la collection “groupe - pays” : 25 euros

Les dossiers pays fournissent une synthèse de l’organisation des collectivités territoriales et des réformes administratives récentes. Ils comprennent également une analyse des partenariats de coopération décentralisée.



Référence	ouvrage	parution
DPRT	Dossier pays République tchèque (inclus “profils des régions tchèques”)	2005
DPRO	Dossier pays Roumanie	2008
DPHO	Dossier pays Hongrie	2005
DPPO	Dossier pays Pologne	2008
DPCR	Dossier pays Croatie	2006
DPCH	Dossier pays Chine (épuisé - nouvelle édition à paraître en 2009)	2004
DPJA	Dossier pays Japon	2007
DPMA	Dossier pays Maroc	2007
DPTQ	Dossier pays Turquie	2008
DPTU	Dossier pays Tunisie	2005
DPLI	Dossier pays Liban	2007
DPPA	Dossier pays Palestine	2008
DPIS	Dossier pays Israël	2007
DPNI	Dossier pays Nicaragua	2006
DPBR	Dossier pays Brésil	2006
DPCU	Dossier Pays Cuba (à paraître)	2009
DPSE	Dossier Pays Sénégal	2007
DPMU	Dossier Pays Mauritanie	2008
DPML	Dossier Pays Mali (à paraître)	2009
DPBF	Dossier Pays Burkina Faso (à paraître)	2009
DPBE	Dossier Pays Bénin (à paraître)	2009
DPAC	Dossier Pays Afrique centrale (à paraître)	2009

**Ouvrages de la collection “groupe - pays” : 40 euros**

(comprenant le Répertoire des partenariats)

Référence	ouvrage	parution
DPVN	Dossier pays Vietnam	2005

**Repertoires des partenariats de coopération décentralisée : 15 euros**

Cités Unies France recense et met en jour très régulièrement les partenariats entre collectivités locales françaises et étrangères

Référence	ouvrage
RPRT	Répertoire des partenariats franco-tchèques
RPRO	Répertoire des partenariats franco-roumains
RPHO	Répertoire des partenariats franco-hongrois
RPPO	Répertoire des partenariats franco-polonais
RPCH	Répertoire des partenariats franco-chinois
RPJO	Répertoire des partenariats franco-japonais
RPAL	Répertoire des partenariats franco-algériens
RPPA	Répertoire des partenariats franco-palestiniens
RPMA	Répertoire des partenariats franco-marocains
RPTU	Répertoire des partenariats franco-tunisiens
RPIS	Répertoire des partenariats franco-israéliens
RPLI	Répertoire des partenariats franco-libanais
RPEU	Répertoire des partenariats franco-américains (France - Etats-Unis)
RPEU-a	Répertoire des partenariats franco-américains (en anglais)
RPALC	Répertoire des partenariats France - Amérique Latine et Caraïbes
RPBE	Répertoire des partenariats franco-béninois
RPBU	Répertoire des partenariats franco-burkinabè
RPMR	Répertoire des partenariats franco-mauritaniens
RPMD	Répertoire des partenariats franco-malgaches
RPML	Répertoire des partenariats franco-maliens
RPSE	Répertoire des partenariats franco-sénégalais
RPTO	Répertoire des partenariats franco-togolais

### Ouvrages de la collection “réflexions” : 15 euros

Référence	ouvrage	parution
<b>Ro01</b>	Les Jeunes, la vie locale et l’action internationale	<b>2003</b>
<b>Ro02</b>	Regards sur la coopération décentralisée franco-burkinabé	<b>2003</b>
<b>Ro03</b>	Pauvreté et inégalités en Afrique Subsaharienne	<b>2002</b>
<b>Ro04</b>	L’impact local de la coopération décentralisée sur les territoires	<b>2006</b>
<b>Ro07</b>	Migrants et collectivités territoriales : comment approfondir le partenariat	<b>2008</b>



### Ouvrages de la collection “référence” : 25 euros

Référence	ouvrage	parution
<b>REFO1</b>	Les instruments juridiques de la coopération décentralisée (deuxième édition refondue à paraître en décembre 2008 !)	<b>2008</b>



### Ouvrages hors collection

Référence	ouvrage	parution	prix
<b>HCDD</b>	Coopération décentralisée pour le développement durable, Guides méthodologiques, en partenariat avec l’AFCCRE et l’Association 4D	<b>2005</b>	<b>15€</b>
<b>HCPCD</b>	L’évaluation des partenariats de coopération décentralisée. Document de réflexion et d’appui méthodologique : enjeux d’une évaluation dans le cadre d’une coop. déc., principales étapes, méthodes...		<b>10€</b>
<b>HCCDDA</b>	Coopération décentralisée au développement local urbain en Afrique . Pratiques en débat et expériences - 2 volumes	<b>2000</b>	<b>10€</b>

### DVD

Référence	titre	parution	prix
<b>DVPA + DPPA</b>	<b>PROMOTION !</b> Dossier pays Palestine + DVD Voter en Palestine	<b>2008</b>	<b>35€</b>
<b>DVPA</b>	Voter en Palestine	<b>2007</b>	<b>21€</b>

